



Rapport de la Commission financière

Budget 2018

(du 16 novembre 2017)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

Pour le POP:	M. Karim Boukhris M. Nathan Erard M. Julien Gressot	président
Pour le PS:	M. Pascal Bühler M. Oguzhan Can M. Patrick Jobin Mme Silvia Locatelli	rapporteur
Pour le PLR:	M. Cédric Haldimann M. Daniel Surdez M. Christophe Ummel M. Alain Vaucher	vice-président
Pour l'UDC:	M. Lionel Favre M. Marc Schafroth	
Pour Les Verts:	Mme Monique Erard M. Sven Erard	

Composition du Conseil communal

M. Théo Huguenin-Elie, président, directeur du dicastère de l'urbanisme, des bâtiments et des relations extérieures (DUBRE).

Mme Katia Babey, vice-présidente, directrice du dicastère de la jeunesse, des affaires sociales, des sports et de la santé (DJASS).

Mme Sylvia Morel, directrice du dicastère des finances, de l'économie et des ressources humaines (DFER).

M. Théo Bregnard, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI).

M. Marc Arlettaz, directeur du dicastère de la sécurité, des espaces publics et des énergies (DSEPE).

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission financière a siégé à cinq reprises, les 15 août, 25 septembre et 25 octobre, ainsi que les 8 et 16 novembre 2017.

Le Conseil communal *in corpore* (sous réserve d'une absence annoncée de M. Théo Huguenin-Elie le 8 novembre 2017 et de Mme Katia Babey le 16 novembre 2017) a participé aux séances de ladite Commission, accompagné de Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances, présente à chaque séance.

Deux commissaires ont siégé lors de l'élaboration du budget 2018 en remplacement de Mme Sarah Blum et de M. René Curty, à savoir MM. Julien Gressot et Daniel Surdez.

Dans un premier temps, la Commission a procédé à la constitution de son bureau, telle que définie en page ci-dessus.

Les sous-commissions financières des dicastères communaux se sont réunies les 16 et 17 octobre 2017.

Il est à relever que durant l'élaboration du budget 2018, deux votations en lien avec celui-ci ont eu lieu, à savoir, d'une part, la votation communale du 21 mai 2017 relative à l'adaptation temporaire de la fiscalité (2017 – 2020) rejetée à 77.86% et, d'autre part, la votation cantonale du 24 septembre 2017 sur le Décret relatif au « report de l'harmonisation des impôts » (décrets fixant les coefficients des impôts cantonaux et communaux dus par les personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales, ainsi que le décret relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers), acceptée de justesse à 50.4%.

Le refus de la hausse temporaire de 3 points (de 76 à 79) du coefficient fiscal communal, suite au référendum lancé par les partis de droite, représente ainsi un manque à gagner de CHF 3 millions dans les recettes de la Ville.

Pour mémoire, une séance extraordinaire des « Etats généraux du Conseil général et des représentants des sections chauds-de-fonnières » s'est également tenue le 26 août 2017.

Présentation générale du budget 2018

Durant la préparation du budget, ce dernier a notamment fluctué en raison de la prise en compte ou non de la bascule de l'imposition des frontaliers.

De plus et à fin septembre, le budget 2018 était déficitaire de CHF 16.1 millions. Plusieurs modifications, dont l'amortissement des immobilisations incorporelles dans les comptes 2017, ont permis de réduire le déficit du budget 2018 à CHF 15.2 millions avant le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle.

Ainsi, et alors que le budget 2017 tablait sur un déficit de CHF 6'780'590.–, le compte de résultats du budget 2018 présente un déficit de **CHF 5'200'190.–**, soit une « amélioration » de CHF 1'580'400.–.

Il faut relever que ce déficit budgété est réduit en raison d'un prélèvement de CHF 10 millions à la réserve de politique conjoncturelle. Cette écriture comptable a été acceptée à l'unanimité des membres présents de la Commission financière lors de sa séance du 16 novembre 2017.

En particulier, les variations par rapport au budget 2017 des comptes « amortissements », « recettes fiscales » et « réévaluation des

participations du patrimoine financier » sont estimées à une somme de CHF 3.7 millions (CHF 1.4 million + CHF 0.6 million + CHF 1.7 million).

Par ailleurs, compte tenu de plusieurs événements exceptionnels touchant un seul exercice, telles que les recettes liées à la part employeur de l'ex-Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds (CPC) (CHF 15.8 millions), la vente du terrain sur lequel est érigé le bâtiment de Polyexpo (CHF 3.2 millions), la créance de TransN SA (CHF 3.4 millions), l'amnistie fiscale (CHF 1.9 million), les comptes 2017 devraient présenter un résultat nettement meilleur que prévu au budget 2017.

Prévisions budgétaires

Il est à noter que selon les hypothèses retenues dans le plan financier et des tâches 2019-2021, il faudrait « trouver » CHF 13.8 millions pour retrouver l'équilibre financier à l'horizon 2020. À titre indicatif, cela représente, pour un salaire annuel moyen (charges sociales comprises) de CHF 100'000.–, 138 équivalents plein temps (EPT).

Si la Commission financière est d'avis qu'il est nécessaire et important de continuer à trouver des pistes pour diminuer le déficit financier de la Ville, il est trop ambitieux, voire irréaliste – en l'état actuel des finances et des prévisions budgétaires établies en 2017 – de viser à atteindre un budget équilibré à l'horizon 2020.

Au vu du déficit du budget 2018 de CHF 5.2 millions, l'autofinancement s'élève à CHF 839'430.– pour les investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances. Les investissements prévus au budget 2018 soumis au mécanisme du frein à l'endettement s'élève à CHF 11.6 millions et sont nettement supérieurs au montant de l'autofinancement.

Le Conseil communal va ainsi demander au Conseil général de déroger au principe du mécanisme du frein à l'endettement pour les investissements au budget. Pour sa part, la Commission financière a accepté à l'unanimité des membres présents, lors de sa séance du 25 octobre 2017, de déroger au principe du mécanisme du frein à l'endettement à hauteur des investissements consentis, soit CHF 11'593'730.–.

La Commission financière est rendue attentive au fait que le Conseil d'Etat entend soumettre prochainement au Grand Conseil un projet de loi visant à

prendre aux communes deux points d'impôt en 2018 et deux points supplémentaires en 2019.

Prises de positions des représentants des groupes

Préavis du groupe POP

Les commissaires POP regrettent le déficit de CHF 15.2 millions prévu pour 2018. Depuis 2015 et la crise financière que connaît la Ville, toutes les mesures visant à réduire les charges ont été prises. Il reste certes quelques économies à faire, mais aucune à la mesure des déficits escomptés. De nouveaux efforts sur les charges conduiraient irrémédiablement à couper sévèrement dans les prestations de la Ville.

La majeure partie de l'effort consenti est portée par le personnel communal qui, avec des effectifs et des moyens réduits, tente de maintenir les prestations. Étant donné que la hausse d'impôts a été refusée par le souverain, il nous apparaît nécessaire de revoir la répartition de l'effort.

Les commissaires POP acceptent de déroger au frein à l'endettement et donc un volume d'investissements supérieur à ce que la règle prévoit. En effet, les cautèles contenues dans la mise en application de la LFinEC nous apparaissent comme superfétatoires par rapport à l'ensemble des mesures déjà prises.

Quant aux perspectives d'avenir, nous ne pouvons que constater que tous les efforts à consentir et ceux déjà consentis suite à la baisse brutale des revenus fiscaux semblent devoir être annihilés par de nouvelles décisions cantonales (loi sur l'électricité, deuxième phase de la réforme de l'imposition des personnes physiques, transfert de points d'impôts,...) qui tendent très généralement à péjorer la situation financière de notre Ville.

Aussi, les commissaires POP acceptent le budget 2018. Une reprise conjoncturelle ne suffira pas, on ne peut qu'espérer une meilleure répartition des richesses entre zones industrielles et résidentielles.

Préavis du groupe PS

Le budget 2018 de la Ville présenté par le Conseil communal, à l'instar des deux années précédentes, s'inscrit dans une logique de rigueur et de redressement commandée par une situation financière particulièrement

difficile. Pleinement conscients de la situation, les représentants socialistes à la Commission financière soutiennent ce budget. Ils sont cependant extrêmement inquiets pour l'avenir et craignent que tous les efforts fournis par la Ville s'avèrent finalement insuffisants pour lui redonner durablement du souffle. L'exercice de limitation des charges sous maîtrise des autorités communales arrive clairement au bout de ce qui peut être admis sans mettre en péril la substance même de la Ville. Les services sont restreints au minimum nécessaire à leur fonctionnement, voire moins, et les équipes travaillent dans des conditions difficiles pour continuer à assurer les prestations à la population.

Parallèlement, la Ville peine à trouver de nouvelles recettes. Les perspectives économiques sont encore incertaines et les marges de manœuvre relatives à des rentrées semblent épuisées. Par ailleurs, au-delà des décisions déjà prises sur le plan cantonal et qui contribuent à réduire encore nos recettes, comme la nouvelle LAEL, la volonté du Conseil d'État de soustraire aux communes 2 points d'impôts des personnes physiques et des personnes morales en 2018 et 2 nouveaux points d'impôts en 2019, pour un total de CHF 4.5 millions (auxquels il s'agit d'ajouter à terme CHF 2.5 millions de bascule d'impôt frontalier et CHF 1.5 million pour la suppression de l'indice de charge fiscale dans le calcul de la péréquation), cela sans contrepartie, aura pour effet de neutraliser les douloureux efforts consentis pour sortir la tête de l'eau.

Face à cela, le groupe socialiste est convaincu que la solution ne pourra passer que par un pari sur l'avenir. L'exemple d'autres collectivités qui se sont réinventées le démontre : il s'agit d'investir pour rebondir et se reconstruire. Cela passe par de nouvelles opportunités, de nouveaux apports, notamment sur le plan économique. C'est pourquoi les commissaires socialistes soutiennent le plan d'investissements 2018 tout comme la dérogation au frein aux dépenses, mais invitent également le Conseil communal à suivre les recommandations des Etats généraux passant notamment par le renforcement de la vision économique communale.

Préavis du groupe PLR

Les représentants PLR à la Commission financière recommandent d'accepter le budget 2018.

Nous nourissons une vive inquiétude au regard de la situation économique de notre Ville qui semble se péjorer durablement, dans une amplitude supérieure aux fluctuations normales et cycliques de la conjoncture.

Le retour à des comptes équilibrés, objectif incontournable à moyen terme, dépend de quatre leviers :

Le maintien de la pérennité des recettes fiscales, en gardant chez nous nos contribuables et en restant dans le peloton de la concurrence fiscale avec les autres communes : nous nous félicitons d'avoir combattu l'augmentation fiscale avec succès, puisque 77.86% des votants l'on combattue avec nous ce printemps. Cette préoccupation a été comprise par une large majorité de la population et nous l'en remercions.

Les économies et les restructurations : beaucoup a déjà été fait, en veillant à diminuer le moins possible les prestations aux usagers et aux citoyens. La démarche doit être poursuivie.

Le retour à une conjoncture normale ou bonne : les signes d'une reprise sont assez nets, mais l'ampleur et la rapidité des retombées positives pour les collectivités ne sont pas connues.

Une répartition plus équitable des recettes fiscales à l'intérieur du Canton, eu égard aux services et aux missions que des centres tels que notre Ville fournissent à leur région et au-delà.

Les deux derniers critères sont hors de notre influence, leur amélioration est pourtant indispensable au maintien de notre Ville telle que nous la connaissons aujourd'hui.

S'ils ne s'améliorent pas fortement et rapidement, alors nous devons prendre acte du fait que notre Ville est en voie de nette paupérisation et nous devons en tirer les conclusions qui s'imposent, même si cette situation est injuste, en particulier sous l'angle de la répartition des recettes fiscales entre les communes.

Il ne restera alors que la solution des économies, mais cette fois-ci sans possibilité d'éviter de porter clairement atteinte aux prestations envers nos usagers et nos citoyens et d'entamer la substance de ce qui fait notre Ville aujourd'hui. Les répercussions seront également ressenties au-delà des limites communales.

Préavis du groupe UDC

Les commissaires UDC prennent acte du budget 2018, tout en restant extrêmement inquiets de la situation.

Ils saluent les efforts consentis par les services, les décisions prises par l'Exécutif et le travail complémentaire de la Commission financière.

Les restructurations et les mesures qui accompagnent ce budget sont importantes et lourdes. De nombreuses questions interpellent les commissaires UDC pour l'avenir. Ils tiennent cependant à relever l'importance et la pertinence des Etats généraux organisés par le Conseil communal en août dernier. Ceux-ci donnent des pistes intéressantes qui devront être étudiées et affinées.

Sur la dérogation du frein à l'endettement, les commissaires UDC ne sont pas satisfaits qu'il soit nécessaire de la mettre en œuvre. Cependant, la situation ne laisse aucune marge de manœuvre et sans cette mesure, la Ville se verrait contrainte à renoncer à tout investissement. Pour notre collectivité, ceci serait totalement inimaginable.

Pour terminer, les commissaires UDC sont amers face au comportement inadmissible et totalement irresponsable du Conseil d'État qui ne cesse de se servir dans les caisses des Communes pour rendre son budget moins pire, sans déployer de réels efforts et remise en question sur son fonctionnement. Cette situation ne peut tout simplement plus perdurer ainsi.

Vous l'aurez compris, les commissaires UDC accepteront le budget 2018 en saluant les efforts de notre collectivité mais en fustigeant le comportement du Conseil d'État.

Préavis du groupe Les Verts

Le budget 2018 tel que présenté est loin d'être satisfaisant avec un déficit annoncé de CHF 15.2 millions. Cependant, les représentants du groupe des Verts à la Commission financière le soutiendront.

Comment faire autrement ?

Les services ont limé encore un peu partout là où cela semblait possible sans mettre en péril leur « survie » et tenteront de faire autant avec moins, même si cela devient illusoire tant les montants alloués semblent comptés au plus juste.

Si cela continue, des prestations seront appelées à disparaître mais lesquelles sommes-nous prêts à « sacrifier » ? Des choix difficiles nous attendent, car il faudra prendre en compte la perte d'attractivité et les effets « boule de neige » qu'elle pourrait impliquer. Et surtout, quels critères seront prépondérants ? Peut-on continuer avec l'équilibre des sacrifices ? Les réflexions doivent se poursuivre ! Il est urgent de bien évaluer les conséquences des options choisies.

Les temps sont durs, particulièrement pour les Montagnes. Les recettes fiscales continuent malheureusement leur dégringolade et de nombreuses décisions prises au niveau cantonal ont un impact certain sur le portemonnaie des communes ; divers reports de charges ne font encore qu'aggraver les choses, des nouvelles lois d'application tendent à vider notre portefeuilles et d'autres « réjouissances » encore sont promises par le canton (2 points d'impôts cette année et encore 2 points supplémentaires l'an prochain), auxquelles nos représentants, tant au niveau du Grand Conseil que des instances communales, doivent continuer à s'opposer avec la plus vive énergie.

Des restructurations, groupements et recherches de synergies entre services sont déjà effectives ou en cours de réalisation mais n'ont pas encore déployé tous leurs effets financiers et cela ne permet pas de contrebalancer les pertes de recettes ou les nouvelles charges, malgré les efforts consentis par tous.

Force est de constater que la plus grande ville du canton n'a plus les moyens de faire face à ses obligations de pôle des Montagnes. Les charges de centre doivent être davantage prises en compte dans la péréquation. Les infrastructures sportives, l'offre culturelle particulièrement riche dans notre cité, les divers services mis à disposition du public, les prestations servies à une population qui dépasse le cadre de la commune, tout cela a un coût qui devrait être mieux partagé !

« Un canton, un espace » oui, mais un espace qui comprend également les montagnes, un espace qui comprend également les villes-centres, un espace où chacun peut trouver sa place.

Adoption des rapports des sous-commissions

Les sous-commissions se sont réunies les 16 et 17 octobre 2017. La Commission financière a passé en revue les rapports des sous-commissions lors de sa séance du 25 octobre 2017.

La Commission financière s'est notamment inquiétée des nombreux départs au sein de l'administration communale, en particulier des chefs de service, et attend une réponse du Conseil communal sur ce point.

A ce sujet et à la suite du départ du chef du service des affaires régionales et des relations extérieures (SARRE), ledit service sera « réformé ». Ainsi, les lignes budgétaires relatives au secteur des relations intercommunales et transfrontalières seront reprises par la chancellerie (en particulier les subventions et les cotisations). Les relations intercommunales demeurent en mains du chef du DUBRE. En ce qui concerne le dossier des transports, celui-ci reviendra à l'urbaniste communal, alors que le volet du tourisme et de la valorisation du patrimoine sera confié à deux collaborateurs du service de l'urbanisme et de l'environnement, auxquels sera ajouté un nouveau collaborateur à 70%.

Il est notamment relevé la pertinence de confier les archives communales sous la responsabilité du/de la futur-e directeur-trice de la Bibliothèque de la Ville.

Les rapports ont été adoptés le 25 octobre 2017 à l'unanimité des membres présents.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance de la Commission financière du 16 novembre 2017.

Approbation du budget 2018

Le budget 2018 des comptes de résultats et des investissements tel que présenté par le Conseil communal est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de sa séance du 16 novembre 2017.

Remerciements

La Commission financière remercie les membres du Conseil communal, ainsi que la cheffe du service des finances pour leur participation engagée et la qualité des réponses fournies.

Elle tient en outre à remercier sincèrement le secrétariat du dicastère des finances, et plus particulièrement Mme Virginie Brahier, pour la rédaction des procès-verbaux des séances, ainsi que pour la logistique contribuant au bon déroulement des séances de la Commission.

Nos remerciements vont également et spécialement à toutes les personnes rencontrées durant nos travaux, ainsi qu'à l'ensemble des employé-e-s pour leur professionnalisme malgré les mesures qui leur sont imposées.

Pour la Commission financière
Pascal Bühler, rapporteur